

**PROJET AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE
DE LA VALLEE DE LA LOIRE DE NANTES
AUX PONTS-DE-CE (2007-2013)**



FICHE DE SYNTHÈSE

OPERATEUR

Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents en partenariat étroit avec les ADASEA de la Loire-Atlantique et de Maine et Loire et les LPO Loire-Atlantique et Anjou

PERIMETRE CONCERNE

Le périmètre du projet agro-environnemental de ce territoire ligérien reprend bien évidemment **les périmètres Natura 2000** de la ZPS (FR 5212003) et du SIC (FR 5200622) de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-cé. Ces périmètres Natura 2000 sont constitués d'une vallée alluviale de 16 500 ha sur 90km le long de la Loire dont 55% en Maine-et-Loire et 45% en Loire-Atlantique.

Au niveau de ce territoire, il existe également un périmètre historique d'application des différents dispositifs agro-environnementaux précédents (OLAE, CTE, CAD) qui est intégré au périmètre. **Le projet de territoire agro-environnemental a une superficie totale de 22 697 ha en superposant les 3 périmètres (ZPS + SIC+ OLAE).**

Enfin, la protection du Râle des genêts est un des enjeux majeurs pour ce territoire. En conséquence, un **sous-périmètre « Râle »** (2 600 ha) a été identifié à l'intérieur duquel des mesures spécifiques et adaptées à cet oiseau devront être mises en œuvre.

DIAGNOSTIC AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Pour ce territoire ligérien, les principaux enjeux environnementaux sont donc les suivants :

- Maintenir les agriculteurs dans la vallée et les superficies en herbe,
- Préserver la richesse biologique des prairies et notamment floristique,
- Protéger les populations de Râle des genêts,
- Maintenir et entretenir le réseau bocager et les boisements fluviaux,
- Conserver les zones d'expansion de crues et le réseau hydraulique associé.

Les chiffres clefs de ce site Natura 2000 :

- 16 500 ha dont 10 000 ha de prairies
- 20 espèces d'intérêt communautaire (Directive Habitat)
- 61 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux)
- 15 habitats d'intérêt communautaire

LES EVOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR REpondre AUX PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Pour les prairies, les évolutions de pratique sont bien évidemment de limiter les intrants et la fauche tardive conformément aux préconisations du document d'objectifs.

LES MESURES PROPOSEES

Suite à la concertation avec les éleveurs du territoire, le Conservatoire, les ADASEA et les LPO de la Loire-Atlantique et de Maine et Loire ont proposé quatre mesures pour les prairies. L'identification d'un périmètre Râle avec des mesures plus contraignantes a été accepté. Elles sont présentées dans le tableau ci-après.

Mesures agro-environnementales du territoire de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé		
Périmètre du projet hors sous périmètre Rôle	Gestion des prairies humides Fertilisation azotée maxi à 60 unités Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche au 10 juin Rémunération : 150 €/ha/an	Gestion des prairies à forte biodiversité Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche Date de fauche au 20 juin Rémunération : 278 €/ha/an
Sous-périmètre Rôle des genêts	Gestion des prairies humides Rôle Fertilisation azotée maxi à 30 unités Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche au 20 juin Rémunération : 182 €/ha/an	Gestion des prairies prioritaires Rôle Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche Date de fauche au 1 juillet Rémunération : 300 €/ha/an

Pour 2007, **trois mesures linéaires ont également été proposées sur le bocage, la ripisylve et les haies**. Elles concourent à la préservation de la biodiversité et des paysages de ce territoire ligérien. Dans le projet agro-environnemental, d'autres mesures sont également proposées pour la réouverture de milieux embroussaillés, l'entretien de fossés, etc. Cependant, au regard des enveloppes financières disponibles en 2007, elles ne seront réellement proposées qu'en 2008 sur la base de cahiers des charges qui restent à rédiger.

Mesures agro-environnementales du territoire de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé – Mesures linéaires	
Entretien de haies localisées de manière pertinente	0.344 €/ml sur la base de 2 passages en 5 ans.
Entretien d'arbres têtards isolés ou en alignement	17,37 €/arbre sur la base d'une intervention en 5 ans
Entretien des ripisylves	0.584 €/ml/an sur la base de 2 passages en 5 ans

Enfin, il est à regretter qu'aucune mesure spécifique pour les îles n'ait été retenue dans les engagements unitaires.

PROPOSITIONS DE CRITERES D'ELIGIBILITE

Les demandes de contractualisation seront analysées au regard de critères d'éligibilité des parcelles candidates en tenant compte des pratiques agricoles actuelles et de leur localisation dans les deux zonages identifiés dans le territoire. Cette analyse sera effectuée par la structure animatrice Natura 2000 en partenariat avec les structures environnementales pour avis ou expertise complémentaire.

MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE LOCAL

Un comité de pilotage local composé de représentants agricoles locaux, d'associations de protection de la nature, de la structure animatrice Natura 2000, de représentants des collectivités et des services de l'Etat (DDAF, DIREN) sera chargé de la cohérence locale du dispositif (critères d'éligibilité, pertinence des demandes, proposition de nouvelles actions).